

CHAPITRE XV.

Département de la marine.—Commerce transocéanique.—Phares.—Vapeurs fédéraux.—Communication avec l'Île du Prince-Edouard.—Police de havres.—Marins malades et sans ressources.—Inspection de bateaux à vapeur.—Certificats des capitaines et des seconds.—Candidats qui ont obtenu des certificats pour la navigation sur les côtes et à l'intérieur.—Naufrages.—Eventualités.—Dépenses du département.—Revenu.—Vaisseaux construits et inscrits en Canada ou vendus aux autres pays.—Vaisseaux océaniques.—Tonnage anglais et étranger.—Nationalité des vaisseaux.—Marine marchande du monde.—Marine marchande à l'intérieur entre le Canada et les Etats-Unis.—Total du commerce canadien par mer et à l'intérieur.—Vaisseaux côtiers.—Nationalité des vaisseaux dans le commerce côtier canadien.—Vaisseaux océaniques entrés dans et sortis des principaux ports canadiens.—Marine marchande dans les possessions britanniques.—Marine marchande dans les pays étrangers.—Vaisseaux inscrits des principaux pays.—Marine marchande par province.—Tonnage en 1895.—Bassins de radoub.—Bassins de radoub du gouvernement.—Bassins de radoub dans les autres pays.

1062. Les intérêts maritimes du Canada sont considérables, et il importe, en conséquence, d'avoir un ministère de la marine parfaitement organisé. Cela a été reconnu depuis longtemps par le gouvernement et le peuple du Canada. L'union des provinces, en 1867, en ajoutant les importants intérêts maritimes des provinces de l'est à ceux de la province de Québec, a démontré plus fortement la nécessité d'un département séparé, et l'honorable P. Mitchell devint le premier ministre de la marine et des pêcheries et il organisa le département chargé de l'administration des affaires de la marine.

1063. Depuis la Confédération il est entré dans les ports de mer canadiens 200,000,000 de tonnes de fret ; 172,000,000 de tonnes ayant traversé à deux reprises les grands lacs entre le Canada et les Etats-Unis ; 360,000,000 de tonnes ont été transportées entre divers ports canadiens par le cabotage du pays.

1064. En 1850, il y avait 59 phares dans les provinces du Canada, 10 dans le Nouveau-Brunswick, 19 dans la Nouvelle-Ecosse et 1 dans l'Île du Prince-Edouard, soit 89. En 1868, il y avait 227 phares, 198 stations de phares et 2 sifflets de brume. En 1895, il y avait 768 stations de phares, 632 feux, 22 sifflets de brume et 37 cornets de brume automatiques. Les stations de phares se trouvant dans Terre-Neuve et qui sont entretenues par le gouvernement fédéral sont comprises dans le tableau suivant :—